

# COMPRENDRE LA DÉMARCHE DE L'ISO 17020 – Réf. ML31

## LE RÉFÉRENTIEL DES ORGANISMES D'INSPECTION EN MÉTROLOGIE LÉGALE

Avis de nos clients : satisfaits ou très satisfaits : 100 % | utilité de la formation : 100 % (calculs réalisés sur la base des sessions 2022 dispensées)



### OBJECTIFS

Comprendre les enjeux de la norme ISO/CEI 17020 du document INS REF 02 du COFRAC, et de la décision du 21/10/2015

Relever les points critiques à maîtriser et les objectifs à atteindre

Intégrer les exigences dans votre système qualité

Piloter la démarche d'accréditation de votre organisme

### Public :

- Toute personne souhaitant passer en revue toutes les exigences de la norme ISO 17020 et des documents COFRAC (responsables techniques, qualité, techniciens, auditeurs internes, ...) dans un organisme d'inspection, quel que soit le domaine d'activité

### Niveau requis :

- Aucun prérequis obligatoire

### Moyens pédagogiques et techniques :

- Exposés
- Exercices en sous-groupes
- Évaluation du stage
- Temps d'échanges avec l'intervenant
- Les participants sont invités à se munir d'un smartphone, une tablette ou un ordinateur dans la mesure du possible

### Modalités d'évaluation :

- QCM comparatif en début et fin de formation
- Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction du client est remis en fin de stage

### Modes de formation :

- Inter-entreprises : oui
- Intra-entreprise : oui

### Modalités pédagogiques :

- Présentiel : oui
- Classe virtuelle : non
- E-learning : non
- Blended learning : non



### LES AVANTAGES

Pédagogie participative

Présentation des exigences

Illustration de nombreux exemples

Animation assurée par un auditeur partageant son expérience



### INTERVENANT(S)

Chaque formation fait intervenir un spécialiste ou un expert des différents domaines abordés pendant la formation

Parmi eux :

- **Claire BARTOLI**  
*Expert certification en métrologie légale*
- **Geneviève LARSONNIER**  
*Consultant externe, expert en métrologie et qualité*
- **Benjamin NAULOT**  
*Chef de projet certification*

Responsable pédagogique de la formation :

Benjamin NAULOT



### PROGRAMME

#### Jour 1

Comprendre le contexte normatif et réglementaire

- Les enjeux de la norme et de la décision
- La démarche d'accréditation et les documents d'exigences du COFRAC

Définir une organisation et les postes-clés de son organisme

## COMPRENDRE LA DÉMARCHE DE L'ISO 17020 – Réf. ML31

### LE RÉFÉRENTIEL DES ORGANISMES D'INSPECTION EN MÉTROLOGIE LÉGALE

- L'indépendance de son organisme (type A, B ou C)
- Les responsabilités, obligations et autorités des personnes impliquées dans les activités d'inspection
- L'analyse des risques en matière d'impartialité

Assurer la compétence du personnel

- L'élaboration d'un cursus de qualification
- La surveillance des personnes impliquées dans la réalisation des inspections

Identifier les besoins en métrologie

- Le vocabulaire de la métrologie (VIM)
- Le raccordement au SI et la confirmation métrologique des étalons et instruments de mesure critiques
- La méthodologie d'évaluation des incertitudes de mesure (GUM)
- Le processus d'achat de produits ou de services

## Jour 2

Maîtriser le processus de réalisation des inspections

- La relation contractuelle avec le client et la sous-traitance
- La préservation des objets soumis à l'inspection
- La définition des méthodes d'inspection
- Les enregistrements des résultats et l'édition d'un rapport
- La gestion des marques réglementaires (vignettes, pinces et poinçons)

Définir un système de management de la qualité (SMQ)

- Le vocabulaire de la qualité (ISO 9000)
- Le déploiement d'une politique et d'objectifs qualité
- La définition des procédures nécessaires
- La maîtrise des documents et enregistrements
- La veille réglementaire et normative
- L'amélioration du système de management : revue de direction, audit interne, maîtrise des dysfonctionnements, actions correctives et préventives, les réclamations clients

Évaluation du stage et conclusions



### SESSION(S) PLANIFIÉE(S)

Consulter le calendrier des sessions de formations : [Calendrier](#)

**Partenaire :** /

**Nature de la formation (article L6313-1) :** L'action suivie est une action de formation.

**Modalités et délais d'accès :** Après retour de la convention signée, vous bénéficiez du délai de rétractation légal de 10 jours.

Pour les prestations intra-entreprise, le délai à prévoir pour la réalisation de la prestation est en moyenne de 2 à 3 mois et dépend de la nature de la demande. Pour une information complète, consultez les [conditions particulières et modalités pratiques](#) des formations LNE.

Venir au LNE : [Coordonnées et plans d'accès](#) à nos différents sites.

**Accompagnement des personnes en situation de handicap :** La formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin, merci de contacter en amont le référent handicap au 01 30 69 12 31 / [referent.handicap@lne.fr](mailto:referent.handicap@lne.fr), afin que nous étudions ensemble les ajustements nécessaires à la réalisation de la formation.

**Contact :** LNE / 01 40 43 37 35 / [formation\\_admin@lne.fr](mailto:formation_admin@lne.fr) / [www.lne.fr](http://www.lne.fr)